



LES PROPOSITIONS DU PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS



CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DU LOGEMENT

Logement : un droit pour tous et partout, c'est possible avec la création d'un service public du logement et de l'habitat !

La crise du logement frappe 9 millions de personnes. Elle résulte de politiques publiques libérales favorisant la spéculation immobilière et conduisant à une pénurie de logements sociaux, une cherté des loyers et des difficultés grandissantes pour l'accèsion à la propriété.

La République française doit garantir dans les faits un droit au logement décent pour tous au même titre que le droit à l'éducation et à la santé !

Tout comme il existe un service public de l'Education nationale, un système d'assurance maladie, l'État doit créer un outil républicain pour assurer la mise en oeuvre effective du droit au logement.

UN SERVICE PUBLIC DU LOGEMENT, NATIONAL ET DÉCENTRALISÉ

- Construire 120 000 logements sociaux par an, de haute qualité environnementale, à loyer modéré, jusqu'à satisfaction des besoins. Un plan d'urgence avec réquisition des logements vacants.
- L'augmentation des petites structures pour les sans-logis bénéficiant d'un accompagnement sanitaire, social et psychologique renforcé.
- Une Sécurité sociale du logement dès le premier logement avec une garantie du risque locatif pour l'accès et le maintien dans un logement décent. Revaloriser les aides au logement, faire baisser le coût du logement, le limiter à 20% des revenus du foyer.
- Faire appliquer la loi SRU avec 20% de logements vraiment sociaux dans toutes les communes. Les maires hors-la-loi deviennent inéligibles.
- Mettre en oeuvre le « droit au logement décent opposable » à l'État.
- Revenir à un budget logement égal à 2% du PIB, à une aide à la pierre. Supprimer les cadeaux fiscaux aux plus riches qui louent à des loyers inaccessibles ! Mobiliser le système de financement de l'argent public collecté pour le logement social (Livret A, Caisse des Dépôts et des Consignations, etc.). Retrouver le taux du 1% logement. Taxer la spéculation foncière et immobilière.

INTERDIRE LES EXPULSIONS

Le 15 mars de chaque année, c'est la fin de la trêve des expulsions. Des milliers de famille perdent leur logement pour une seule faute : la pauvreté. Je propose l'interdiction immédiate des expulsions et la fin des coupures d'eau et d'électricité.